

biens et la permission à ceux qui ne voudraient retourner au catholicisme de les vendre, pourvu qu'eux restituassent toutes les places, l'artillerie, les navires et les autres choses dont ils se sont emparés depuis la première rébellion. Cette restitution des biens, du reste, si l'on en venait à un accommodement, souffrirait de grandes difficultés, beaucoup s'en étant vendus quand on construisit le château d'Anvers et en d'autres occasions, d'autres ayant été affectés en hypothèque de diverses créances, etc. : de manière que, en dernier résultat, la perte serait médiocre. Mais fallût-il, pour pacifier le pays, que le Roi les achetât de nouveau et les remit en l'état où ils étaient lorsqu'ils furent confisqués, qu'il n'y perdrait pas encore autant qu'il dépense en un mois, sans les autres inconvénients qu'entraîne l'insurrection (1). — Le grand commandeur voulut mettre, dans les instructions, que les rebelles seraient obligés de rétablir les églises et les monastères qu'ils ont abattus et brûlés, bien qu'on l'eût assuré que pour cela il faudrait plusieurs millions d'or, car on ne saurait apprécier tout le mal qu'ils ont fait : il parut convenable à ceux du conseil de ne point parler de cet article pour le moment, tant à cause de l'impossibilité qu'il y avait de s'y engager que par le motif qu'après la pacification, on pourrait contraindre les villes à faire reconstruire les églises et monastères peu à peu, sans contrevenir au traité. — Il ne pourrait dire combien de moyens les membres du conseil ont mis en œuvre pour savoir s'il a des ordres du Roi relativement à toutes les conditions qui peuvent être offertes aux rebelles, spécialement en ce qui concerne le château d'Anvers, la sortie des Espagnols et l'assemblée des états généraux, les trois choses sur lesquelles tous sont d'accord, mauvais et bons, si toutefois il y a encore quelques bons (2) : ils n'ont jamais pu tirer de lui autre chose, sinon que le Roi lui a permis d'entrer en communication, en se gardant de faire aucune concession qui puisse préjudicier à la religion catholique et à l'autorité royale. Il ne leur a pas parlé non plus du pouvoir que le Roi lui a envoyé au mois d'avril (3) : c'est pourquoi, dans ses dépêches en français du

(1) .... *Pero, quando para aquietar estas cosas huviesse V. M. de comprarles de nuevo y ponerles en el estado que estavan quando se confiscaron, tampoco se perderia tanto que no sea mas lo que gasta agora en un mes, sin los otros inconvenientes que trae esta rebellion.*

(2) .... *Que son las tres cosas en que se conforman todos, malos y buenos, si de estos ay algunos.*

(3) Voy. p. 47.

mois de novembre, il a supplié S. M. de lui faire parvenir un pareil pouvoir, si elle voulait que la négociation fût suivie, et il a été dit, dans l'instruction, que la ratification du Roi serait demandée. — Ceux du conseil lui ont représenté plusieurs fois qu'il conviendrait beaucoup de restituer, dès à présent, les biens aux fils et héritiers des morts, qui n'ont pas pris part à la rébellion, tels que les comtes d'Egmont et de Hooghstraeten, la nièce du marquis de Berghes, et d'autres demeurant dans le pays, tant pour donner contentement à toute la nation, qu'afin qu'ils n'aient pas aux rebelles l'obligation de la restitution qui leur sera faite. Il a évité de s'expliquer là-dessus jusqu'à ce qu'il ait des ordres du Roi.

Avant le départ des commissaires pour Breda, le comte de Schwarzbourg lui écrivit que le prince d'Orange et ses alliés le sollicitaient vivement d'assister aux conférences qui allaient se tenir, mais qu'il n'avait pas voulu y consentir sans savoir si cela serait agréable au grand commandeur. Requesens se trouva fort embarrassé : d'un côté, il ne convenait pas que Schwarzbourg se fit, au nom de l'Empereur, le chef de cette négociation (1), puisqu'elle n'était entamée que sur ce prétexte que le Roi voulait entendre les plaintes de ses sujets, et donner satisfaction à celles qui seraient fondées; d'un autre côté, s'opposer à ce qu'il fût présent, c'était montrer de la défiance envers l'Empereur et envers lui, qui proteste si vivement de son dévouement pour le Roi, et de n'avoir jamais pris part à cette rébellion. Enfin, après en avoir délibéré avec le conseil, Requesens lui écrivit qu'il serait charmé de le voir assister aux conférences, afin qu'il fût témoin de la justice avec laquelle le Roi et ses ministres procédaient, et qu'il tâchât de faire entendre raison aux rebelles (2). — Ainsi ledit comte, avec sa femme et sa maison, et le comte son beau-frère, et qui l'est aussi du prince d'Orange (3), est venu à Breda, où ils

(1) ... *Por una parte, no convenia que él se hiziesse cabeza, en nombre del Emperador, deste negocio...*

(2) Il envoya à la rencontre du comte de Schwarzbourg, « et pour le convoyer et guider » jusques à le mettre sur la frontière de Hollande, » le capitaine Cornille Sterck. Il manda au gouverneur de Bois-le-Duc de donner les ordres nécessaires afin que le comte et sa suite fussent reçus, logés et traités dans cette ville comme il convenait, et qu'à leur départ, on leur fournit les chariots, bateaux et toutes les autres choses dont ils auraient besoin. (Papiers d'État.)

(3) Le comte de Hohenlohe.

sont tous maintenant. — Il a écrit de là au grand commandeur qu'il lui envoyât le secrétaire Scharemberger, ayant beaucoup de choses à lui communiquer. Scharemberger y est allé. Toutes ses communications se sont bornées à dire combien il trouvait gâtées les affaires de Hollande, et le peu d'espoir qu'il avait d'un arrangement, tant à cause du fait de la religion, sur lequel les rebelles n'étaient pas d'accord entre eux, que pour la défiance qu'ils montraient de l'observation des promesses qui leur seraient faites.

Enfin, les commissaires du Roi sont arrivés à Breda le 15 février, qui était le jour fixé; en même temps se sont trouvés à Gertrudenberg neuf des dix commissaires nommés par les rebelles, Sainte-Aldegonde, qui est le dixième, n'étant pas de retour d'Angleterre, où il est allé « pour les saintes » pratiques que lui et eux ont accoutumé de faire (1). » Quinze à vingt jours se sont perdus en contestations au sujet des otages. Requesens leur avait offert trois personnes principales du pays, savoir : le frère du comte de Boussu, M. de Werdembourg et un neveu de M. de Rassenghien : ils ont prétendu avoir avec ceux-ci plusieurs Espagnols, entre lesquels ils ont désigné Mondragon, Sancho d'Avila et Julian Romero. Il s'est enfin décidé, pour qu'on ne l'accusât pas de leur refuser de complètes garanties, à mettre entre leurs mains, outre les trois Flamands susnommés, Mondragon et deux gentilshommes catalans, de bonne naissance (2). Alors leurs commissaires sont venus à Breda. — Julian Romero s'est aussi rendu dans cette ville, pour servir d'otage, au cas que les rebelles l'exigent absolument. Il en avait du reste grande envie, se persuadant que, si les rebelles ont tant insisté en cela, c'est parce que le prince d'Orange, avec qui il a été lié autrefois, désire lui parler clairement, et se flattant qu'il contribuera beaucoup à le ramener; « Son » intention est bonne — dit à ce propos le grand commandeur; — mais le » prince sait beaucoup plus de rhétorique que lui (3). » — Les prétentions

(1) Aldegonda.... no era vuelto de Inglaterra, donde havia ido á los santos tratos que él y ellos suelen.

(2) Bien nascidos.

(3) Julian ha tenido muy gran gana de ir por rehen, persuadiéndose que la mucha instancia que han hecho por él es por tener gana el príncipe d'Oranges de hablarle claramente, por el conocimiento antiguo, y darse á entender que ha de ser gran parte para persuadirle; y aunque su intencion es buena, sabe harta mas retórica el príncipe que él....

déraisonnables des rebelles au sujet des otages, et en d'autres choses, ont mis Requesens en une grande colère (1); elles l'auraient autorisé à rompre les négociations : mais, puisqu'on les a commencées, il convient de ne les rompre qu'à bon escient. — Il croit d'ailleurs que les difficultés faites par les rebelles ont eu pour but de gagner du temps, jusqu'à l'arrivée d'Aldegonde et la réception des nouvelles de leurs amis, qui sont nombreux. Ils ont eu, ces jours derniers, de ceux-ci, des ambassadeurs qui leur ont offert de grands secours, s'ils veulent ne pas s'arranger avec le Roi; ils en ont eu non-seulement des princes d'Allemagne, mais encore de la reine d'Angleterre, du roi de France, de son frère (le duc d'Alençon), du prince de Condé et du maréchal de Danville. On dit (mais ce sont eux peut-être qui font courir ce bruit pour leurs fins particulières) que le roi de France leur a proposé de leur envoyer son frère avec un million d'or et toutes les troupes de son royaume qu'ils voudront.

Le grand commandeur a appris de bon lieu que le prince de Condé et le vidame de Chartres sont depuis quelque temps assemblés à Bâle, avec deux agents du prince d'Orange et sept ministres des gueux de Hollande et de Zélande, avec un ambassadeur et deux conseillers du comte palatin, avec vingt-cinq députés des huguenots de diverses provinces de France, avec Bèze, qui est l'auteur de l'hérésie et l'antipape de tous (2), et réside ordinairement à Genève, enfin avec un ambassadeur de la reine d'Angleterre. Ce qu'ils ont jusqu'à présent résolu, c'est de courir tous une même fortune et de ne s'accommoder avec leurs princes et seigneurs naturels, qu'à la condition qu'ils auront la liberté de conscience et l'exercice public de leur fausse religion, avec des villes ou places fortes pour garanties. On a affirmé au grand commandeur (mais il ne le tient pas pour aussi certain que ce qui précède) que la reine-mère de France a envoyé à l'assemblée de Bâle le secrétaire l'Aubespine et un neveu du maréchal de Retz, pour offrir au prince de Condé de remettre en ses mains la décision de tous les différends qu'il y a dans ce royaume. Tous ceux de cette assemblée disent qu'ils regardent le maréchal de Danville comme catholique, mais qu'ils s'entendent avec lui, parce qu'il leur a déclaré qu'il

(1) *Las sinrazones que en esto de los rehenes y en otras cosas han comenzado á usar me han puesto en mucha cólera....*

(2) *... Y el Besa, que es el heresiarcha y antipapa de todos estos....*

laissera les matières de religion à la détermination d'un concile national, et les affaires politiques et de gouvernement à celle des états généraux de France : aussi les hérétiques attachent-ils beaucoup de prix à son amitié.

Le prince d'Orange pressé avec une grande activité les nouveaux travaux de fortification de Flessingue, Leyde et Enckhuizen ; et l'on dit que les rebelles ont en vue de demander qu'on leur abandonne ces trois places pour leur sûreté. Ils ont fondé à Leyde une université, en la dotant des biens des monastères qu'ils ont brûlés ; outre les chaires qu'ils y ont instituées de toute science, ils en ont créé quatre de théologie calviniste. Ils font grand mal par là à l'éducation de la jeunesse, et ce mal est tel dans les provinces qui suivent leur parti, qu'il y reste à peine l'ombre de la sainte foi catholique.

Pour en revenir aux négociations de Breda, le 3 mars les commissaires des deux parties se réunirent. Le comte de Schwarzbourg étant malade, ceux des rebelles firent de grandes instances pour que l'assemblée se tint chez lui, disant qu'ils avaient ordre de ne rien traiter qu'en sa présence. Les commissaires du Roi, fidèles à la recommandation que leur avait faite le grand commandeur, n'y voulurent pas consentir, et la réunion eut lieu dans la maison qui avait été disposée pour cet effet. — Les commissaires des rebelles dirent aussi avoir ordre de ne rien traiter que par écrit et en langue flamande. — Ici Requesens rend compte de ce qui s'est passé dans les premières séances, et il ajoute : « Par tout ce qu'ils ont fait et dit jusqu'à présent, on voit bien » qu'ils procèdent comme des gens qui veulent gagner du temps, sans rien » conclure (1). »

Dans plusieurs conversations particulières, les commissaires des rebelles à Breda ont donné à entendre que leurs affaires sont intimement liées à celles des autres provinces. Requesens ne doute pas qu'il n'en soit ainsi, et qu'il n'y ait une très-grande intelligence entre les uns et les autres. Les rebelles cherchent à conserver l'amitié que les états non révoltés leur portent, en remettant entre leurs mains l'arrangement de leur querelle avec le Roi. Usant d'un grand artifice, ils ont évité de parler du point de la religion, pour qu'on ne puisse pas dire, si les négociations viennent à se rompre, que ce point en est la cause,

(1) *En fin, en todo lo que hasta aquí han hecho y dicho, se vee bien que proceden como gente que quiere gastar el tiempo sin concluir nada.*

et pour qu'on l'impute au refus du Roi d'assembler les états généraux, comme tout le monde le désire. Il n'y a pas de jour que le duc d'Arschot, Berlaymont et d'Assonleville, en conseil et hors du conseil, n'insistent auprès du grand commandeur pour qu'il en finisse avec les états de Brabant, leur accordant tout ce qu'ils demandent; ils le tourmentent sans cesse, en mettant devant ses yeux la perte du pays, et l'impossibilité de prolonger la situation actuelle. Quand il les invite à juger eux-mêmes si l'on peut accorder aux rebelles plus qu'on leur accorde, sans compromettre la religion catholique dans laquelle ils ont protesté de vouloir vivre et mourir, ils ne savent que répondre: ce qui ne les empêche pas, dans leurs conversations, de faire retomber la faute de tout sur le Roi et ses ministres; et, quant à donner le château d'Anvers à un Brabançon et à retirer les Espagnols des Pays-Bas, ils y tiennent tout autant que les autres.

« Le duc d'Arschot résolut dernièrement d'envoyer visiter le comte de » Schwarzbouurg, avec lequel il est lié d'une ancienne amitié. Il me dit, il y » a deux jours, que le comte lui avait écrit que, pour une affaire qui l'inté- » ressait (le duc) personnellement, il convenait beaucoup qu'il allât lui parler » en Hollande, puisque sa goutte l'empêchait de venir le voir; et qu'il n'avait » pas voulu y aller, sans ma permission. Je ne pus la lui refuser, tout en » étant fâché qu'il en usât, car autrement je lui aurais montré de la défiance. Il » est donc parti pour Breda, où il assure qu'il ne demeurera qu'un jour; mais, » en un jour, il dira bien des choses qu'il vaudrait mieux qu'il tût, car il parle » de toutes de telle manière que bien des fois il m'a donné envie de l'en- » fermer dans un château-fort, ce qui peut-être mettrait un frein à la langue » des autres. Je le tiens pour catholique, et je crois qu'il ne désire point que » les Pays-Bas passent sous le sceptre d'un autre prince; mais il voudrait » que Votre Majesté fût dans la dépendance des états, et que les Espagnols » fussent loin de ces provinces, tout autant que peut le désirer aucun des » rebelles. Je vais temporisant avec lui, et lui fais mille politesses, selon que » Votre Majesté me l'a ordonné, et pour voir si cela servira à l'amender; mais » je n'y compte guère (1). »

(1) .... Cierzo, este trata de todas cosas de manera que me ha tentado muchas vezes de meterle en un castillo, con que quiza se enfrenaran otros, aunque le tengo por cathólico, y creo que no dessea ver

Les rebelles font de grands préparatifs de guerre, soit qu'ils veuillent rompre les négociations, soit pour négocier avec plus d'avantage. « Plût à Dieu, » dit Requesens, que nous pussions en faire autant! mais la guerre principale est contre nos propres gens et contre la nécessité. Parce que nous n'avons pas eu le moyen de construire deux ou trois forts, les ennemis viennent de nouveau jusqu'aux portes d'Anvers, favorisés des paysans, qui, les uns par pure volonté, les autres de crainte que leurs maisons ne soient brûlées, les cachent et leur payent des contributions (1). » — Il n'a aucune espérance de voir se conclure la paix : outre les difficultés qu'elle doit rencontrer de la part des rebelles, il y en a très-peu ou presque pas, dans le parti du Roi, qui la désirent (2), à moins que ce ne soit aux conditions qu'ils prétendent, et spécialement que toutes les affaires soient laissées à la détermination des états généraux, et que les Espagnols quittent le pays. Il a cherché, avec peu de succès, à leur faire entendre raison sur ces deux articles ; mais on pourrait s'entendre avec eux, s'ils se contentaient que les Espagnols restassent dans les châteaux et sur les frontières de France, et que, dans les places maintenant occupées par eux et où il doit y avoir garnison, elle fût composée de Wallons ou d'Allemands. — Quelques-uns des ministres de longue robe sont peu favorables à la paix : il suppose que c'est parce qu'on ne les a pas appelés dans les conseils où il en a été délibéré. Il leur paraît que l'emploi de la force vaudrait mieux pour la réduction des rebelles. Ce serait aussi l'avis de Requesens, si l'on avait le moyen de leur faire la guerre par mer et par terre ; mais il en est venu à cette négociation, par les raisons qu'il a plusieurs fois énoncées, et surtout parce que le Roi lui a écrit plusieurs fois qu'il désirait un arrangement. — Il supplie le Roi de lui faire connaître jusqu'où il peut aller dans les conditions à offrir aux rebelles : il ne doute pas cependant que les négociations ne se

*estos Estados en poder de otro príncipe, pero querria ver á V. M. tan subjecto á ellos, y á los Españoles tan lejos, como qualquiera de los rebeldes: mas ando temporizando con él, y haciéndole mil regalos, por lo que V. M. me tiene mandado, y por ver si aprovechará para emendarle, de que tengo poca confianza.*

(1) *¡ Pluguiesse á Dios que nosotros pudiéramos hacer lo mismo! Pero la guerra principal es con nuestra propia gente y con la necesidad. Por no haver havido con que hazer dos ó tres fuertes, de nuevo vienen á hazer daño hasta las puertas de Anvers, con inteligencia de los villanos del pays, que, unos por voluntad, y otros de miedo que no les quemén sus casas, los encubren y contribuyen.*

(2) *.... Ay muy pocos ó quasi ningunos de los nuestros que deseen la paz....*

rompent bientôt, et alors il faut s'attendre à ce qu'on en accuse le gouvernement, vu le mauvais esprit qui règne dans le pays, où il n'y a personne, de quelque qualité qu'il soit, qui en veuille aux rebelles, quelque mal qu'on reçoive d'eux, tandis que la colère est extrême contre les Espagnols, pour celui qu'ils font (1). — Requesens n'est pas pour qu'on donne quelque autorité aux états, ni pour qu'on les réunisse, à l'instance des rebelles; en tout temps, et avec raison, on a trouvé que cette réunion présentait des inconvénients: il estime pourtant que, en cas de rupture des négociations, il faudra les assembler, pour leur donner connaissance des offres qui ont été faites aux rebelles, et leur dire que, s'ils ont parlé avec vérité, quand ils ont déclaré qu'ils voulaient demeurer sous l'obéissance du Roi et rester fidèles à la religion catholique, ils sont obligés d'exposer leurs biens et leurs vies pour la défense de ces deux principes contre ceux qui les attaquent.

*Post-scriptum.* Les ennemis fortifient avec grande hâte les forts et les digues abandonnés par les troupes royales, lors de la mutinerie de Hollande; ils ont publié qu'à quiconque se présentera pour y travailler, ils donneront un bon salaire. Ils ont aussi publié que tous les bourgeois des villes révoltées aient à faire provision de blés et d'autres victuailles pour une année, et les états de Hollande et Zélande s'engagent, au cas que ces provisions se gâtent, à les payer. Ils se pressent aussi d'armer des vaisseaux, et l'on a fait courir le bruit qu'ils lèvent quantité de reîtres en Allemagne. Quoique ce soient là peut-être des démonstrations pour négocier avec plus d'avantage, elles suffisent pour troubler le pays, d'autant plus qu'ils ont menacé, si les négociations se rompent, de couper toutes les digues de Flandre, de Brabant et de Frise. — Les états de Flandre ont derechef envoyé leurs commissaires au grand commandeur, n'étant pas satisfaits de l'acceptation qu'il a faite de leur acte d'accord, quelque favorable qu'elle leur fût. Ils forment de nouvelles demandes toutes déraisonnables, reviennent sur des offres qu'ils avaient faites, et continuent en leurs plaintes. — Enfin les difficultés de la situation et l'insolence des gens du pays augmentent chaque jour au delà de ce qui se peut

(1) .... *Sin la buena maña que los rebeldes se darán á persuadirselo, basta el mal ánimo que tienen, que es cierto que, después que estoy en estos Estados, no he visto hombre, de ninguna qualidad que sea, que tenga cólera contra los rebeldes, por mucho daño que dellos reciban, teniéndola tan grande contra el que les hace nuestra gente.*



imaginer. Requesens supplie le Roi d'y pourvoir. Ce qui fait un grand mal, outre la pénurie d'argent, c'est que, depuis tant de mois, on n'a pas reçu de lettres de lui (1).

Il vient de recevoir une lettre des commissaires à Breda, où ils disent que, après beaucoup de débats avec les rebelles, ils se sont décidés à leur offrir en une fois tout ce que contient leur instruction. Ces derniers ont demandé un délai pour aller faire part de cette offre à leurs principaux; on le leur a accordé (2).

Liasse 562.

1455. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 14 mars 1575.* Il a proposé au conseil des finances s'il ne conviendrait pas, vu la nécessité où l'on se trouve, de vendre l'or, l'argent et les bijoux et meubles que le Roi possède à Bruxelles. Berlaymont s'y est toujours opposé, disant que cela produirait peu, et que ce serait anéantir les souvenirs qui restent des ducs de Bourgogne (3). Le grand commandeur croit qu'on pourrait vendre au moins tout ce qui est or et argent, puisqu'on ne perdrait ainsi que la façon. Il demande là-dessus les ordres du Roi.

Liasse 565.

1456. *Relation faite au Roi, le 23 mars 1575, par le secrétaire Cayas, des délibérations de l'inquisiteur général, d'Andrés Ponce, du comte de Chinchon et du marquis d'Aguilar sur les conditions accordées par le grand commandeur aux états de Flandre, en acceptant leur acte de consentement de l'aide.*

(1) .... *Demás de la provision del dinero, ha hecho gran daño para lo que se trata, haver tantas mesas que no se tiene aquí cartas de V. M.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCC.

(3) Il s'agit ici des bijoux qui provenaient de la maison de Bourgogne, et étaient conservés à Bruxelles sous la garde du conseiller François Damant. Rendons justice à Philippe II, qui, ainsi qu'on le verra plus loin, malgré la pénurie où était son trésor, se laissa arrêter par les scrupules de Berlaymont. Trois années plus tard, les états généraux (nous regrettons de le dire) n'eurent pas les mêmes scrupules : ils engagèrent ces objets, si précieux par les souvenirs qu'ils rappelaient autant que par leur rareté, à la reine d'Angleterre, pour assurance de la somme de 28,757 livres 11 sols 3 deniers qu'elle leur avait prêtée. Le 27 septembre 1578, les ambassadeurs d'Élisabeth, Guillaume Cobham, François Walsingham et Davison, en donnèrent reçu. Nous n'avons vu nulle part qu'ils aient été dégagés par les états ou par les successeurs de Philippe II.

Tous quatre se sont montrés contraires à l'offre qu'il leur a faite, touchant leurs prétentions de ne pas encourir la peine de confiscation en cas de crime de lèse-majesté, et de donner la charge de châtelain du château de Gand à un indigène, en remplacement de Mondragon.

Liasse 562.

1457. *Avis donné par le conseil du Roi tenu à Bruxelles, le 24 mars 1575, et auquel assistaient le président Viglius, Roda, d'Assonleville, conseillers d'État, Micault et Fonck, du conseil privé, le trésorier Schetz et le docteur del Rio.* Selon le conseil, ni la ville d'Ypres, ni le Franc de Bruges, ne tiennent de privilège qui les exempte de confiscation, en cas de crime de lèse-majesté. Le privilège de ceux de Bruges ne s'étend pas non plus à ce cas (1). D'ailleurs, par un placard de 1549, émané de l'Empereur, après de solennelles délibérations, il a été déclaré que le crime de lèse-majesté divine et humaine serait excepté de tous les privilèges de non-confiscation (2). — La prétention des quatre membres touchant la provision des offices à des étrangers ne paraît pas non plus incontestable au conseil. — Le grand commandeur a donc donné une preuve de son équité, en leur proposant de remettre la décision de ces questions aux tribunaux. — Le conseil cependant opine pour qu'on tâche de contenter les quatre membres, et que pour cela les biens confisqués soient restitués par grâce à leurs propriétaires ou à leurs héritiers catholiques, et que les provisions des charges données à des étrangers soient suspendues, sauf à ceux-ci à se pourvoir devant le grand conseil.

Liasse 562.

1458. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Saint-Laurent-le-Royal, le 26 mars 1575.* Il a tardé à lui écrire plus qu'il ne l'aurait voulu, tant à cause des excessives occupations que lui a données le départ de son frère pour l'Italie, que principalement afin de pouvoir lui envoyer la provision de deniers dont il a besoin.

Liasse 565.

1459. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Saint-*

(1) Bruges, Ypres et le Franc étaient les seuls, selon l'avis du conseil, qui prétendissent, en Flandre, être exempts.

(2) Ce placard, en date du 20 novembre 1549, est aux *Placards de Flandre*, t. I, p. 153.